

# DOMAINE PUBLIC DP

## L'art du start

COMME DES PISTARDS, dans la cuvette du vélodrome! Le départ a été donné, mais les sprinters s'observent, dans un acrobatique surplace pour mieux lancer leur démarrage: Conseil fédéral et partisans de l'ouverture immédiate des négociations avec l'UE tendent leurs muscles sans avancer. Les initiants n'ignorent pas que le Parlement dispose d'un long délai pour prendre position sur leur initiative et sur le message du Conseil fédéral qui en propose le rejet. Et qu'ensuite, nouvelle prolongation, il est maître, dans certaines limites, de la date de la votation. Quand le peuple votera, s'il vote, nous aurons donc changé de millénaire. Le Conseil fédéral, de son côté, se félicite de contraindre le Parlement à s'associer à son objectif, celui d'une adhésion. Les députés voteront à une large majorité, sans doute au vu des positions des partis, un arrêté qui proclame que l'adhésion à l'Union européenne est bien ce à quoi nous aspirons. Arrêté d'autant plus inoffensif qu'il ne sera pas soumis au référendum. Le Conseil fédéral s'engage de surcroît à fournir un rapport complet sur les conséquences d'une adhésion. Les deux sprinters sont finalement satisfaits de leur surplace préalable et complice.

Nous avons toujours tenu sur ce sujet à ce que soient respectées les compétences constitutionnelles. Or la conduite de la politique extérieure est une des

attributions fondamentales du Conseil fédéral. Il a raison de le rappeler fermement et de refuser d'en être dessaisi. Il n'en demeure pas moins que le droit d'initiative est sans limite. Il faut donc s'en accommoder.

Mais le surplace initial ne durera pas toujours. Le sort des bilatérales est encore incertain. L'opinion publique, qui n'évoque jamais que lentement, peut basculer. Les initiants en caressent l'espoir (voir l'article de la page 3). Mais si tel n'était pas le cas, on se trouverait, au terme des délais, à la veille de la votation inéluctable dans la pire des situations: un Conseil fédéral

*L'initiative populaire est une arme lourde, trop lourde pour la diplomatie*

objectivement dans le camp des anti-européens. Il demanderait au peuple et aux cantons de rejeter une initiative demandant l'ouverture sans délai de négociations

avec l'Union européenne. Mais à cette date les délais auront été largement épuisés. À tout prix, éviter ce risque!

Après le vote de l'arrêté, après le dépôt des rapports, après l'examen de leur qualité, après le débat au Parlement, les initiants auront à soupeser les risques du maintien jusqu'aboutissement de leur initiative. En n'oubliant pas que l'initiative populaire est une arme lourde, trop lourde pour la diplomatie. Mais le Conseil fédéral aura aussi la latitude de rendre de fait sans objet l'initiative. L'enjeu est tel que personne n'a droit à l'erreur: ni faux démarrage, ni démarrage manqué. AG

# Naviguer vers l'Europe n'est pas une croisière de plaisance

*Un travailleur européen ayant cotisé quelques jours seulement en Suisse pourrait toucher 520 indemnités journalières de chômage!*

*Voilà ce que demande Bruxelles. Avec le conflit sur le transport routier, c'est l'un des derniers os que les négociateurs suisses doivent ronger s'ils entendent mener à chef les négociations bilatérales.*

**E**N ACCÉDANT DE plein droit et sans délai aux bénéfices de l'assurance chômage, un étranger serait donc mieux traité qu'un Suisse qui doit cotiser six mois pour prétendre aux indemnités! Cette générosité coûterait plus d'un milliard par an à la Suisse. Portée à ses conséquences extrêmes, sans nuance ni explication, la position de négociation des Européens prend l'apparence d'un véritable racket. En cédant, Berne irait droit à l'échec devant le peuple, dans un référendum contre le résultat de négociations bilatérales. Mais le pire n'est pas la seule issue. Pour comprendre le partenaire européen et entrevoir l'échappatoire possible, il faut dénouer l'écheveau.

## Fils conducteurs

Premier fil conducteur: dans le système actuel, les travailleurs étrangers venus en Suisse pour une courte période paient les cotisations de chômage mais n'ont pas droit aux indemnités. La Suisse a économisé ainsi plusieurs centaines de millions. Le *TagesAnzeiger* avance le montant de 32 millions pour la seule année 1997. Rien de plus normal pour Bruxelles que de demander correction de cette anomalie.

Deuxième fil conducteur: l'Europe construit un marché unique du travail en garantissant la libre circulation des personnes. Il suffit, pour un résident européen, d'obtenir un contrat de travail pour s'établir dans l'un des pays membres de l'Union. Le contrat échu, le travailleur peut librement chercher un emploi dans le pays hôte. Mais cette mobilité n'est réelle que si les travailleurs sont protégés par la continuité de la couverture des assurances sociales entre tous les pays membres. Il est dès lors logique que les cotisations payées par un travailleur en Espagne, en Allemagne ou en France soient prises en compte pour le droit à des indemnités. Dans les négociations, Bruxelles ne demande à la Suisse que d'accepter «l'acquis communautaire».

## «Sonderfall»

Mais c'est là que surgit le «Sonderfall» helvétique. La Suisse accueille proportionnellement le plus grand nombre de travailleurs étrangers

avec un contrat de courte durée. Berne a encouragé cette pratique pour éviter le regroupement familial et le gonflement de la statistique des étrangers. Et c'est justement dans cette situation que la caisse de chômage doit payer beaucoup plus de prestations qu'elle ne reçoit de cotisations. Aucun pays européen n'est contraint à l'ampleur de l'effort que Bruxelles demande à la Suisse. Ajoutons, pour alourdir la facture potentielle, que la Suisse, d'ordinaire à la traîne en matière de sécurité sociale, s'est dotée d'une assurance chômage généreuse en comparaison européenne.

## La Suisse sera contrainte d'aligner ses pratiques

Comme toujours, Bruxelles reste ferme sur les principes mais mobile dans la prise en compte des situations de rigueur. En conséquence, si la Suisse entend se lier à l'Europe, elle devra bel et bien admettre les règles communautaires de libre accès aux assurances sociales. En revanche, elle pourra obtenir des dérogations pour une période transitoire. On maintiendrait l'exigence de cotisations pendant six mois et on limiterait à 150 jours le droit aux indemnités. Il en coûterait quelque 350 millions à l'assurance chômage. En contrepartie, l'arrangement avec Bruxelles pourrait englober une retouche dans le système actuellement en vigueur pour lequel la Suisse verse aux caisses de nos voisins européens des cotisations payées par les travailleurs frontaliers.

À l'échéance de la période transitoire, que Bruxelles voudrait limiter à deux ou trois ans, la Suisse sera contrainte d'accorder aux travailleurs européens le plein droit aux indemnités. Si elle entend pourtant diminuer le poids global de ses versements sociaux à l'étranger, elle sera contrainte d'aligner ses pratiques sur celles de ses voisins: par un usage parcimonieux de contrats – socialement contestables – de courte durée, voire par une harmonisation, vers le bas, des prestations de son assurance chômage! On ne saurait trop le répéter: le débat européen ne ressemblera jamais à une croisière de plaisance sur un long fleuve tranquille.

at

# S'engager sur la voie de l'adhésion

*Le Comité «Oui à l'Europe» caresse l'espoir que son initiative débloquera la situation dans le dossier européen. Roger Normann, membre du comité d'initiative, s'exprime à ce sujet.*

**D**ÉPUIS MARS, IL N'a pas fallu moins de six séances au Conseil fédéral pour se mettre d'accord – «à l'unanimité», souligne le Vice-chancelier – sur la réponse à donner à l'initiative «Oui à l'Europe». Sans vraiment savoir où il allait, le gouvernement avait annoncé à l'issue de la première de cette longue série de séances que ce ne serait ni un «oui» franc, ni un «non» sonnante. Un «Jein», avait ironisé la presse suisse allemande.

## L'exécutif est maître du jeu

Partageant pleinement l'objectif de l'adhésion des initiants, le gouvernement juge néanmoins l'initiative inacceptable, car elle le priverait de la liberté de choisir l'opportunité et le moment d'ouverture des négociations, une prérogative typiquement gouvernementale. C'était négliger le fait que c'est l'exécutif qui interprète la clause «sans délai» en cas d'acceptation. Sur le plan tactique, il faut encore relever que l'exécutif est maître du jeu pour fixer le moment de la votation, car l'initiative est encore sous l'emprise de l'ancien droit. Mais le plus surprenant reste la voie choisie: en cherchant l'appui du Parlement par un projet d'arrêté fédéral simple non soumis au référendum facultatif, le Conseil fédéral se dépouille de la compétence qu'il voulait garder si jalousement. Surréaliste.

## Un véritable besoin d'information

Le Parlement n'en demandait pas tant. Par la motion du radical bernois Marc F. Suter notamment, il demandait simplement à être informé et désirait que le Conseil fédéral engage une réflexion large et publique sur les implications de l'adhésion. L'annonce faite d'un rapport approfondi sur la politique européenne l'aurait satisfait. Le Parlement ne ressentait a priori pas le besoin de décider dans un arrêté fédéral simple que le Conseil fédéral devra prendre la décision d'ouvrir des négocia-

tiations après avoir mûrement réfléchi (voir texte ci-dessous).

Indépendamment de la question de procédure, il faut saluer le lancement de ces réflexions: la participation aux institutions de l'UE et la reprise de l'acquis communautaire auront beaucoup de conséquences dans les domaines économique, social, fiscal, écologique et judiciaire. On ne peut faire l'économie de ces préparatifs avant une décision en votation populaire. Ces études rassureront les citoyennes et les citoyens sur l'avenir des droits démocratiques: l'adhésion ne les met absolument pas en danger. On verra l'analogie avec les cantons, qui connaissent des droits populaires plus développés que la Confédération, malgré la prééminence du droit fédéral.

## Les bilatérales sont une épine dans le pied

La relance du processus d'adhésion que propose le Conseil fédéral cache mal son embarras à propos des négociations bilatérales. À l'évidence, leur conclusion rapide permettrait d'aplanir une bonne partie des difficultés matérielles liées à une adhésion.

Si la Suisse se décide clairement pour la voie de l'adhésion, l'UE pourrait accepter de revoir sa position de négociations en acceptant la mise en vigueur immédiate des cinq accords sectoriels prêts (agriculture, recherche, trafic aérien, marchés publics et obstacles techniques au commerce). Le domaine des transports et celui de la libre circulation des personnes seraient réglés au

moment de l'adhésion selon les règles en vigueur dans l'Union.

Il va de soi que l'UE n'accepterait de renoncer à exiger une mise en vigueur simultanée des sept accords que si leur validité est limitée dans le temps. Une mise en vigueur pour deux à quatre ans constituerait une excellente solution transitoire jusqu'à l'adhésion de la Suisse. Pour l'UE, l'exigence du «parallélisme approprié» n'est pas forcément un dogme. Il s'agit plutôt d'une méthode pour éviter que la Suisse ne pratique le self-service en ne concluant que les seuls accords qui l'avantagent. Avec la perspective ferme d'une adhésion, l'UE peut renoncer au parallélisme approprié. Elle y a du reste intérêt, car ces cinq accords sectoriels présentent aussi des avantages pour les quinze. Pour l'économie suisse, l'avantage est immédiat.

Une telle démarche faciliterait également la préparation de l'adhésion au plan interne. Une fois les accords transitoires entrés en vigueur, l'économie a intérêt à ce que la Suisse adhère effectivement à l'UE. Sinon, l'UE refusera de prolonger les accords, ce qui constituera alors pour ces milieux une dégradation. Ils seront donc plus coopératifs dans le cadre de la campagne d'adhésion.

## Le facteur confiance

Pour la mise en œuvre de ce vaste programme, le Conseil fédéral doit absolument devenir plus ferme et convaincant. Le récent mouvement qu'il a entrepris n'est en réalité qu'une réaction à l'extrême fin du délai légal face à une initiative populaire. D'autres réactions en matière de politique étrangère avaient été le fruit de sa panique irréfléchie face à la force, certes bien réelle, du lobby blocherien. Ces attermoissements avaient plutôt renforcé le camp des isolationnistes. Le fait d'avoir marqué la couleur est plutôt positif, mais le pas est trop timide pour interpellier les adversaires et convaincre les sceptiques. Transmettre au Parlement la patate bouillante n'est pas une façon de gouverner. m

## 1. Art 3 du projet d'arrêté:

«À la lumière des débats sur le rapport d'intégration ainsi que des résultats des négociations sectorielles et sur la base de consultations, en particulier des cantons, le Conseil fédéral décide du moment de la réactivation de la demande suisse d'adhésion.»

# Le régime sans sel

*Bonne nouvelle en cette saison de tyrannie médiatique des régimes: le régime sans sel a du plomb dans l'aile.*

**P**OURQUOI Y A-T-IL tant de méfiance de la science, cette belle et rigoureuse amie du genre humain? Méfiance qui s'est exprimée avec force dans la campagne sur l'initiative pour la protection génétique.

Parmi les causes: d'un côté Hiroshima et Bhopal, les «accidents» de la Big Science; de l'autre, la formidable inculture générale dans les domaines techniques et scientifiques. Mais un autre phénomène sape le crédit de la science biomédicale: sa propension, bien relayée par les médias, à émettre des recommandations sur le style de vie (en particulier alimentaire) qui prennent rapidement des allures de lois, puis ensuite à les nuancer, voire à les abandonner, en laissant les croyants sur la touche.

## Sel et mortalité

Exemple parmi d'autres: le chlorure de sodium. «Le sel, le plus mortel des poisons», titrait le *New Scientist* en 1980; la corrélation entre pression sanguine et utilisation de sel était établie par maintes études, études cliniques surtout, qui montraient généralement une baisse de l'hypertension avec la réduction de la consommation de sel. De monumentales études épidémiologiques furent lancées dans les années septante pour détecter l'effet du sel alimentaire sur la mortalité, surtout cardio-vasculaire. La mortalité, plutôt que des paramètres physiologiques intermédiaires tels que la pression sanguine, est en effet une mesure sûre – encore qu'il faille attendre (ici une vingtaine d'années) pour compter les survivants. De 1971 à 1975, 20729 individus furent examinés et leurs habitudes alimentaires notées. Le 30 juin 1992, on se mit à compter les survivants; «les participants qui n'étaient pas morts à cette date furent présumés vivants», dit l'étude. Inutile de garder le suspense: aucune corrélation sérieuse ou explicable ne put être établie entre prise de sel et mortalité, pour les cardiaques comme pour les autres, pour les petits comme pour les grands mangeurs, pour les hommes comme pour les femmes. Aux États-Unis déjà, me dit-on, – bientôt chez nous? –, le sel est de retour. Notons bien que cette étude souffre de faiblesses: le contrôle des habitudes alimentaires sur vingt ans et pour 20000 participants ne peut

pas être exhaustif; on a mesuré une fois, puis on a estimé que les gens gardaient constantes leurs habitudes – ce qui a été montré par d'autres études.

L'étude d'ailleurs conclut, correctement, que ces résultats observationnels ne doivent pas servir à conseiller d'augmenter l'utilisation du sel. Quand la science émet des recommandations grand public, scientifiques et médiateurs oublient de scruter les conditions souvent précaires dans lesquelles des données humaines sont obtenues, oublient de mentionner l'aspect corrélatif et non causal des résultats, et feignent ignorer que le mécanisme cellulaire de l'effet est souvent encore inconnu. ge

*Lancet*, 14 mars 1998, p. 781-785.

## JUNGLE COMMUNALE

### Les contradictions de l'écologie militante

**L**A VILLE DE Lausanne a récemment remplacé tous les anciens abris aux arrêts de trolleybus par un nouveau modèle élégant, aéré et convivial. Cette innovation, certes modeste, contribue à rendre les transports publics plus attractifs. La ville de Berne, renommée pour son sens de l'écologie urbaine, a récemment envoyé une délégation à Lausanne, car elle entend s'en inspirer. Il faut dire que Lausanne a fait très fort, puisque les abris sont entièrement financés par la Société générale d'affichage. Bref, un exemple réussi de la nouvelle gestion publique, dont les Verts aiment également à se réclamer. Il a même valu une photo en 1<sup>ère</sup> page du *Bund* de Berne. C'était sans compter avec un conseiller communal écologiste: il interpelle la Municipalité pour déplorer le fait que le bois qui recouvre les bancs des «abribus» soit semble-t-il d'origine tropicale. Par souci d'efficacité, il le fait naturellement une fois les travaux achevés, alors que ceux-ci se sont étalés sur deux ans, les arrêts étant modifiés les uns après les autres. On le voit, entre lutte contre les émissions de CO<sup>2</sup> et sauvegarde des bois tropicaux, l'écologie navigue de Charybde en Scylla. Probablement pour la plus grande joie des nombreux téléspectateurs qui suivent en direct les débats du Conseil communal sur la télévision régionale. m

# Les derniers feux

**Bâle la culturelle se retrouve au second rang, derrière Zurich. Mais même sur le déclin, la ville de la Limmat brille de tous ses feux.**

BÂLE, VILLE DE mécènes... L'éblouissante Fondation Beyeler et le surprenant Musée Tinguely échappent totalement aux normes habituelles de la Suisse romande. Chacun de ces bâtiments, financé entièrement par des fonds privés, a coûté plus de 40 millions. Le bâtiment construit par Botta pour abriter les machines grinçantes du plus célèbre Fribourgeois du siècle a été payé rubis sur l'ongle par Roche. Monsieur Beyeler, lui, a appelé un grand architecte, Renzo Piano, et s'est payé un immeuble qui abrite des œuvres dont la vente permettrait de renflouer sans trop de difficulté les caisses d'un canton comme Vaud ou Genève...

La grande tradition francophone bâloise est toutefois en train de se perdre. Le catalogue Beyeler n'existe qu'en allemand et en anglais.

## Ensemble unique

Pendant longtemps la cité rhénane a été, sinon une égale, du moins une rivale de Zurich. Aujourd'hui, la ville de la Limmat rayonne comme capitale culturelle et économique de la Suisse.

Avec la perte du siège principal de la SBS, Bâle se retrouve, définitivement sans doute, au second rang. Mais les cités-États brillent souvent de tous leurs feux culturels à la veille de leur déclin, lorsque l'embellissement de la cité compense secrètement des faiblesses économiques. Il en fut ainsi de Venise avant Lépante, d'Amsterdam à la veille de l'expansion anglaise au XVIII<sup>e</sup> siècle. Tinguely est mort et Ernst Beyeler est au soir de sa vie. Mais les Bâlois ont tout de même un ensemble unique au monde pour une ville de cette taille et la grande foire annuelle d'art contemporain leur assure un rôle majeur dans l'art contemporain. Pour Thomas Borer qui veut vendre l'image d'une Suisse qui ne se réduit pas à un pays de banquiers, les exemples ne manquent donc pas!

Rappelons que Migros a aussi financé un musée d'art contemporain qui a ouvert ses portes il y a deux ans près de Zurich. À côté de cette floraison de nouveaux musées, la Suisse romande fait office de parent pauvre. Il est vrai que nous manquons de sièges de grandes entreprises et que la tradition du mécénat s'exerce plutôt vers les arts

du spectacle, la musique ou le ballet avant tout. Chez nous les collectionneurs sont discrets et se manifestent peu. L'esprit d'ouverture est en Suisse alémanique. *ig*

## Médias

TELE 24, LA télévision de Roger Schawinski, émettra sur le plan national à partir du 3 octobre. Il est probable qu'une autre télévision privée émette pour la Suisse alémanique à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1999. Sous le nom provisoire de CH 1, elle est lancée par un groupe d'éditeurs de Berne, de Bâle, d'Argovie et de Winterthour.

MÉDIA TREND JOURNAL (mai 1998) publie un article très documenté sur l'évolution des tirages des journaux en Suisse de 1990 à 1997. Pour la Suisse romande, deux seuls titres ont enregistré une augmentation du tirage pour la période complète et pour l'année 1996/97: *La Liberté* et *La Côte*. Le même double progrès est enregistré par *Le Matin Dimanche*. Enfin, c'est *La Tribune de Genève* qui enregistre la plus forte augmentation de tirage de Suisse romande entre 1990 et 1997. À noter que *Le Courrier* n'est pas mentionné dans la statistique.

LE MAGAZINE DE Ringier pour les Romandes se nommera-t-il vraiment *Edelweiss*?

LA LIBERTÉ, PARRAISANT à Fribourg, dispose maintenant d'un bureau à Genève et d'un bureau à Lausanne pour mieux couvrir l'actualité romande.

L'hebdomadaire gratuit *Züri-Woche* doit réduire son budget rédactionnel. Tirage: 289 000 exemplaires. Propriétaires: Walter Frey, conseiller national UDC (50%), Jean Frey (35%) et Beat Curti (15%). Ces données ont paru dans le *TagesAnzeiger*. *cfp*

## PARTICIPATION POPULAIRE À BÂLE

# Opération consensus pour une foison d'idées

NOUS AVIONS SIGNALÉ l'initiative originale de participation populaire lancée par les autorités bâloises (DP 1325). Des ateliers de l'innovation ouverts à tous devaient faciliter l'inventaire des revendications et l'émergence de solutions originales, dans le but d'améliorer la qualité de vie dans la cité rhénane.

Cette phase est maintenant terminée. Au bilan, 338 projets issus des ateliers de quartier et plus de 400 autres propositions qui sont parvenus aux responsables de «Werkstadt Basel». Ont été retenus 270 projets à l'intention des conférences de consensus, chargées de les concrétiser.

Une conférence réunit au maximum

quinze membres, désignés d'une part par les associations de quartier et d'autre part par le comité de pilotage de «Werkstadt Basel» parmi les représentants des organisations d'intérêts. Dirigées par des animateurs expérimentés et conseillées par des experts de l'administration, les conférences de consensus ont pour mission de traduire ces projets en mesures précises, à l'intention du gouvernement. Mais seules les solutions ayant fait l'unanimité seront retenues. À son tour, le Conseil d'État sélectionnera quelques dizaines de projets qu'il intégrera à son programme de développement cantonal, un programme attendu pour février prochain. *jd*

# Un couple en rupture

Par **Gérald Progin**, du **Groupement romand d'études sur l'alcoolisme et les toxicomanies, GREAT**

**Ces deux dernières années, l'Office fédéral des assurances sociales, l'OFAS, a édicté de nouvelles directives concernant la prise en charge et le traitement des personnes dépendantes. Selon Gérald Progin, ces nouvelles normes, liées essentiellement à la recherche d'économies, sont élaborées sans concertation et mettent en péril les institutions de traitement et les personnes dépendantes.**

**F**IN DES ANNÉES septante, début des années huitante, l'Assurance Invalidité a choisi d'appuyer largement les institutions qui prenaient en charge les personnes alcooliques ou toxicomanes dans le but de les réinsérer socialement ou professionnellement. La politique adoptée alors dépassait l'approche purement médicale et psychiatrique du problème et reposait sur une compréhension large du rôle de l'AI – toute mesure visant à permettre à l'individu de retrouver sa capacité de gain. L'invalidité, selon la Loi sur l'assurance invalidité, intervient lorsqu'il y a diminution de la capacité de gain présumée permanente ou de longue durée et résultat d'une atteinte à la santé provoquée par une maladie ou un accident. Dans les cantons, les politiques financières adoptées ont été très différentes: certains ont participé au financement de telles institutions, d'autres se sont posés uniquement sur l'AI.

## Qui définit quoi ?

Ces dernières années, la Commission de gestion des Chambres fédérales a mis en cause la gestion de l'OFAS et sa pratique de subventionnement, celle-ci paraissant aux commissaires trop libérale, sans base légale claire, et inéquitable. Par ailleurs, les économies exigées à travers le projet de la 4<sup>e</sup> révision de la LAI amèn-

ent l'OFAS à rechercher les moyens de couper dans les budgets.

## Qui finance quoi ?

Depuis lors, de nouvelles directives pleuvent sur les institutions. Celles-ci doivent, en particulier, fournir un certificat médical pour chaque résident. Ce certificat, établi par un médecin, devrait préciser si le patient est susceptible de bénéficier d'une rente AI. Pour que ce certificat arrive jusqu'à l'OFAS, le «malade» doit accepter la levée du secret médical. Rapidement on voit les problèmes se pointer... Du côté des institutions d'une part: toutes les personnes prises en charge en vue d'une réintégration sociale ou professionnelle ne peuvent évidemment pas être considérées comme incapables de gain à la suite d'une maladie ou d'un accident – elles sont incapables de gain pour des raisons médico-sociales. Mais allez savoir si c'est le produit qui rend malade ou les conditions de son absorption? Si c'est la désinsertion sociale ou professionnelle qui crée la maladie ou l'abus du produit? Autres questions: comment un médecin peut-il définir, seul, le besoin de réadaptation sociale et professionnelle? Du côté du respect de la personne, une telle politique fait fi des réalités des personnes dépendantes: l'une ou l'autre peut se moquer de ce certificat; un médecin peut refuser de voir un patient parce que, par exemple, il ne paiera pas ses consultations. Qui financera alors son traitement? Que faisons-nous des aspects illégaux de la consommation? La réalité des personnes dépendantes est complexe. Les traitements, résidentiels ou ambulatoires, doivent tenir compte de ces réalités et il en est de même pour le financement. Il est inimaginable de devoir définir une personne comme invalide avant de lui donner des outils pour s'en sortir.

Les problèmes financiers posés par ces directives – elles sont d'ordre administratif et ne font pas l'objet de choix et de contrôle politique – ne sont pas négligeables: calculés pour le canton de Neuchâtel, ce sont annuellement environ 2,2 millions qui seraient transférés des assurances sociales au canton. Pour celui du Valais, on parle de 2 millions aussi. Et ce, sans réflexion sérieuse sur les enjeux.

Le problème invalidité/dépendance est réel. La Confédération, par sa poli-

tique des quatre piliers – prévention, réduction des risques, traitement et répression – garantit aussi le traitement en institutions résidentielles. Comment va-t-on donc le financer, d'autant que ce type de traitement est relativement onéreux. Actuellement, si diverses discussions sont en cours entre l'Office fédéral de la santé publique et l'OFAS, si des auditions d'experts ont eu lieu, si un rapport juridique a été demandé, les intervenants du champ des dépendances exigent toutefois un moratoire sur les décisions de l'OFAS, moratoire qui devrait permettre une large consultation entre l'AI, les cantons, les assurances maladie et les professionnels des différents secteurs. Nous n'acceptons pas qu'entrent, par la petite porte – celle des décisions purement technocratiques – des modifications fondamentales qui vont obliger nombre d'institutions à fermer leurs portes, pénalisant ainsi les personnes dépendantes à qui nous ne pourrions plus offrir une large palette de traitements. Nous préconisons le maintien d'une politique sociale non stigmatisante et répondant aux besoins diversifiés des personnes dépendantes. Et cette politique doit faire l'objet de négociations pour son financement. ■

## IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Claude Pahud (*cp*), Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

Gérard Escher (*ge*)

Jean-Claude Favez (*jcf*)

André Gavillet (*ag*)

Jacques Guyaz (*gj*)

Roger Nordmann (*rn*)

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Albert Tille (*at*)

Le Débat: Gérald Progin

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Claude Pahud,

Géraldine Savary

Secrétariat: Murielle Gay-Crosier  
Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,

Abonnement annuel: 85 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: [domaine.public@span.ch](mailto:domaine.public@span.ch)

CCP: 10-15527-9

# Vaud reste un trop bon élève

**En ces temps de recherche d'économies, la protection civile a bien perdu quelques plumes. Pourtant ne pourrait-on pas mieux faire?**

LES ANNÉES HUITANTE auront été l'apogée de la protection civile. Depuis 1978, l'obligation est faite à toutes les communes – et non plus seulement à celles de plus de mille habitants – de créer des organisations communales de protection civile. Pour le seul canton de Vaud les effectifs mobilisables atteignent alors 50 000 hommes, soit 8% de la population.

Avec la nouvelle Loi sur la protection civile de 1994, la lutte contre le feu devient chasse gardée des sapeurs-pompiers. D'autre part, les tâches de protection d'établissements passent des cantons aux communes. Dans le sens contraire, une partie des tâches de formation passe des cantons à la Confédération. Enfin, l'âge de servir est abaissé de 60 à 52 ans. Les effectifs vaudois descendent à 33 000, soit 5,5% de la population.

En septembre 1995, avec l'adoption de la nouvelle loi d'exécution de la législation fédérale sur la PC, vingt et une organisations régionales remplacent les communales. Les effectifs sont ramenés à 27 000, soit 4,5% de la population.

Depuis la décision du Conseil d'État, en mai 1997, le Service cantonal de la PC est chargé de restreindre les activités au minimum exigé par la Confédération. L'Office fédéral de la protection civile intervient le 12 mai 1997 pour signaler la surdotation des centres de protection civile du canton en salles de classe: le maximum selon les normes fédérales est de dix-sept classes, or la capacité actuelle est de vingt-sept.

## Taux de couverture selon les communes

En %	Nb de communes
0 à 1	37
1 à 25	74
25 à 50	30
50 à 75	42
75 à 100	62
100 à 125	75
125 à 150	49
150 à 175	13
175 à 200	2
+ de 200	1
	<b>385</b>

À la fin 2000, si la nouvelle planification n'a pas été agréée par l'OFPC, les subventions fédérales seront limitées.

## 120 000 places en excédent

Dans ce contexte, la question au Conseil d'État du député PS Pierre-Etienne Monod prend un relief particulier:

«L'Annuaire statistique du canton de Vaud pour 1996 nous apprend, à la page 491, dans le chapitre consacré à la protection civile, que, de 1970 à 1995, plus de 722 700 places protégées ont été construites dans des abris tant privés que publics.

Or, au 31 décembre 1995, la population résidente du canton s'élevait à environ 602 100 habitants [...]; il ressort qu'il y a un excédent de places protégées de l'ordre de 120 000 [...]. Le Conseil d'État n'estime-t-il pas qu'il convient de mettre un terme dans notre canton à l'obligation de construire des abris de protection civile?»

En préambule à sa réponse, le Conseil d'État, sans contester les chiffres, fait un subtil distinguo entre les places protégées réalisées et celles qui sont prévues dans les demandes de permis de construire – elles existeront donc prochainement... Ceci fait, le taux de couverture moyen de la population vaudoise sera de 120%; la Confédération n'impose qu'une place protégée par habitant.

L'argumentation du Conseil d'État repose par conséquent sur les dispari-

tés géographiques. Ainsi, il est des communes où «la disposition de la législation fédérale qui prévoit une place protégée pour chaque habitant de notre pays n'est pas atteinte»

Selon le tableau reproduit ci-dessous, 140 communes sont au-delà, et 245 sont en dessous du taux de couverture de 100%, vraisemblablement de très petites communes.

Si le Conseil d'État «n'envisage pas de mettre un terme à l'obligation de construire des abris», il rappelle que la révision de la loi fédérale ne maintient l'obligation de construire des abris privés que pour les nouvelles constructions et que le nombre de places obligatoires a été revu à la baisse. Le Service cantonal de la protection civile mène une étude visant à éviter une surproduction d'abris. Dans cette foulée – si l'on ose une métaphore induisant une idée de vitesse – le Conseil d'État dispense les propriétaires de construire un abri dans les communes qui atteignent une protection de 120%. Enfin, ce 2 avril, le Conseil d'État annonce que, dès 1999, les communes ayant un taux de 100% obtiendront enfin leur dispense. cp

Réponse du Conseil d'État à la question Pierre-Etienne Monod (...), Mai 1998, Q(174/96).

Service cantonal de la protection civile, Occupation des centres d'instruction de la protection civile dans le canton de Vaud.

## La PC récemment, en miettes

- Zurich, 8.9.97. L'Office de protection civile du canton de Zurich va supprimer 30 emplois, soit la moitié du personnel.
- 8.11.97. Le divisionnaire Däniker déclare qu'il convient d'assurer la protection contre les dangers venus du ciel.
- Bienne, 3.2.98. Le Service du feu et la protection civile de la ville fusionnent: 5,6 postes et un demi-million sont économisés.
- Berne, 27.2.98. A l'occasion de la Journée internationale de la protection civile, la Suisse manifeste l'intention d'augmenter son engagement en faveur de la protection des personnes et des biens culturels à l'étranger.
- Menzingen (LU), 23.4.98. L'IG ZS 200X, qui regroupe des cadres et des employés de la PC, tire les conséquences du rapport Brunner et demande de baisser l'obligation de servir de 52 à 50 ans.
- Berne, 17.5.98. Les économies prévues lors de la Table ronde amputeront le domaine militaire et la protection civile de 560 millions.
- Berne, 26.5.98. La Commission de la politique de sécurité du Conseil national recommande de ne pas donner suite à une initiative d'Andreas Gross demandant de supprimer l'obligation de servir dans la protection civile et de confier de nouvelles tâches à cette dernière. (Source: ATS)

# Sur les rives de l'Achéron

**Kadaré, Angelopoulos, deux écritures, entre les fleuves.**

SANS DOUTE ISMAIL Kadaré, écrivain albanais, et Theo Angelopoulos, cinéaste grec, ne se connaissent pas. Sans doute aussi tomberaient-ils en désaccord sur de nombreux points, ne serait-ce que sur l'origine de l'Odysée. Kadaré dans un de ses romans, *Le dossier K*, avance que la grande épopée viendrait non pas d'Homère mais des récits albanais qui parcouraient les montagnes de villages en villages. Mais ces deux conteurs sont comme les deux versants d'une même montagne, les deux rives d'un même fleuve. Angelopoulos raconte la Grèce, et de l'autre côté de la frontière, Kadaré raconte l'Albanie.

La force commune de ces deux écritures, romanesque pour l'un, cinématographique pour l'autre, tient dans la forme du récit: récit mythologique ou initiatique qui évoque le voyage au cœur des ténèbres et des origines du monde. Les gens et les choses n'existent que parce qu'ils sont éloignés. Pour les respecter et les comprendre, il faut parcourir les distances qui les séparent en prenant le temps nécessaire. Voyages intimes ou collectifs, voyages originels, ces récits sont ancrés dans

l'histoire récente et ses blessures: le communisme d'Enver Hoxha pour Kadaré, la Grèce des colonels pour Angelopoulos. Quand Angelopoulos en 1970 tourne *La Reconstitution*, il s'inspire des grandes figures mythologiques pour éclairer la situation politique. Toute l'œuvre de Kadaré est habitée par la légende de Doruntine, conte traditionnel albanais. Leur immersion dans l'histoire de leur peuple – Angelopoulos est resté en Grèce même sous la dictature, Kadaré s'est exilé, de guerre lasse, en 1994 – atteste d'un art de combat, qui mêle exigence artistique et exigence démocratique. L'évocation de l'appartenance à un pays, la nécessité d'en tracer les frontières et les horizons se conjuguent avec le sentiment de la perte – des origines, de l'amour, de l'idéal révolutionnaire ou pacifique.

## Du voyage au passage

L'Achéron, le fleuve des enfers chanté dans la mythologie grecque, sort de terre dans les montagnes albanaises et traverse les plaines. En Albanie on y a construit une usine hydraulique, comme quoi la lumière peut sortir des

ombres. Kadaré, est né non loin des bords de la rivière. Elle aura charrié ses mythes, et de ses récits silencieux Kadaré a certainement puisé la source de ses espoirs et de ses désillusions. Ses romans témoignent du franchissement des frontières, celles entre les morts et les vivants.

Ce sont aussi les fleuves qui traversent les derniers films d'Angelopoulos; muse minérale qui désigne le passage: de la Grèce archaïque à la Grèce moderne, d'un pays isolé à l'Europe en devenir, de la solitude à la solidarité, et dans *L'Éternité et un jour*, de la vie à la mort.

Theo Angelopoulos a remporté la palme d'or au festival de Cannes cette année. Une consécration méritée pour ce cinéaste grec qui depuis trente ans honore le cinéma de son exigence artistique, de son âpreté à raconter le monde, ses espoirs et ses déchirures.

Le sixième tome des œuvres complètes d'Ismail Kadaré ainsi qu'un nouveau roman, *Novembre d'une capitale* vont être prochainement publiés, vraisemblablement cet automne.

Dans les Balkans, il y a des poètes, aussi. 95

PHOTO

## L'errance et l'éternité



Photo: Jean Mohr

NICOLAS BOUVIER A présenté, en quatre expositions, de 1993 à 1996, à deux mille mètres d'altitude, en plein air, les œuvres de trente-cinq photographes.

Quatre thèmes y étaient évoqués: les montagnes du monde, l'homme et la montagne, l'eau et la montagne, les chemins et les cols de montagne.

Les légendes viennent, aussi, des quatre horizons de la littérature mondiale.

Nicolas Bouvier, *Entre errance et éternité, Regards sur les montagnes du monde*, Zoé, 1998

*Comment le fleuve tranquille vient-il à bout de la turbulente rivière: en se tenant plus bas.*

Proverbe chinois